



Barème des honoraires de l'agence Chaumont

à compter du 1^{er} février 2019

VENTE

<i>Prix de Vente</i>	<i>Commission TTC</i>	<i>Commission HT arrondie</i>
Jusqu'à 29 999 €	5 000 €	4 167 €
30 000 € à 69 999 €	6 000 €	5 000 €
70 000 € à 79 999 €	7 000 €	5 833 €
80 000 € à 89 999 €	8 000 €	6 667 €
90 000 € à 99 999 €	9 000 €	7 500 €
100 000 € à 139 999 €	10 000 €	8 333 €
140 000 € à 159 999 €	11 000 €	9 167 €
160 000 € à 179 999 €	12 000 €	10 000 €
180 000 € à 199 999 €	13 000 €	10 833 €
200 000 € à 229 999 €	14 000 €	11 667 €
230 000 € à 269 999 €	15 000 €	12 500 €
270 000 € à 299 999 €	16 000 €	13 333 €
Supérieur à 300 000€	5.5%	

LOCATION

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 pour les autres baux d'habitation (hors résidence principale) et logements meublés :

Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :

- 5€ TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire
- 5€ TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur

Etat des lieux d'entrée :

- 2€ TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire
- 2€ TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur

L'ensemble des honoraires est plafonné à 14% du loyer annuel hors charge soit :

- 7% à la charge du locataire
- 7% à la charge du bailleur

GESTION LOCATIVE

Gestion courante : 7.5% TTC sur encaissements

CESSION DE BAIL ET FONDS DE COMMERCE

10% TTC du montant de la cession